



## **Encadrement des promotions : n'opposons pas le pouvoir d'achat aux entreprises alimentaires**

Paris, 05/07/2022.

Depuis une semaine, le secteur agro-alimentaire, 1<sup>ère</sup> industrie du pays, subit des attaques médiatisées sans aucune mesure avec d'autres secteurs d'activité en France et en Europe. On jette le discrédit sur plus de 430 000 salariés, plus de 16 000 entreprises alimentaires dont 98% des PME/TPE qui nourrissent les Français au quotidien malgré les crises.

Les déclarations hier du Ministre Bruno Le Maire concernant la possibilité de relever l'encadrement des promotions de 34% à 50%, si cette décision peut paraître positive pour les consommateurs, elle est extrêmement préoccupante pour l'industrie agroalimentaire, si elle n'était pas encadrée.

### **La limitation actuelle.**

Issue de la Loi Egalim 1 et voulue par le Président de la République, cet encadrement des promotions a été faite pour stopper la grande braderie des produits alimentaires, agir concrètement contre le gaspillage alimentaire et pour une alimentation plus équilibrée. Un encadrement qui a également pour objectif de redonner de l'oxygène à tous les acteurs de la filière alimentaire déjà fortement fragilisé par 9 années de déflation consécutives ce que n'a subi aucune industrie de ce pays, avec pour priorité la protection de la rémunération des agriculteurs.

L'équilibre fragile ainsi créé peut être remis en cause.

### **Il est important de rappeler que ces promotions sont financées par les entreprises alimentaires et NON PAR LES DISTRIBUTEURS !**

Passer de 34% à 50%, à volumes de promotions constantes, revient à augmenter les coûts pour les industriels. Cela reviendrait à renforcer la pression sur les entreprises et les agriculteurs qui sont déjà étranglés par les hausses de leurs coûts de production liées à la guerre en Ukraine et par 9 années consécutives de baisses des prix.

Dans ce contexte économique compliqué pour les Français, attention à ne pas opposer le pouvoir d'achat des Français et la juste rémunération des agriculteurs et entreprises qui les nourrissent !

Il en va de la survie de notre souveraineté alimentaire et industrielle, de nos savoir-faire, et des emplois.

Si le gouvernement décide sans concertation avec les acteurs de la filière qui seront directement et durement impactés par cette mesure, de modifier cette mesure clé du dispositif Egalim, l'ANIA ne pourra s'y opposer. Néanmoins il est de son rôle d'alerter quant au scénario, à savoir une fragilisation encore plus forte de la 1<sup>ère</sup> industrie de ce pays, des tensions sur ses emplois, la baisse de ses investissements, la dégradation de notre souveraineté alimentaire, etc...

Aujourd'hui, les renégociations commerciales avec la grande distribution se passent mal. Nous nous retrouvons les témoins impuissants d'un chantage au pouvoir d'achat qui met en péril les exploitations agricoles, les entreprises, les emplois et notre alimentation dans toute sa diversité. Ce sont aujourd'hui nos entreprises de l'agroalimentaire qui amortissent le choc de l'inflation constaté partout en Europe, étant très peu à ce jour à avoir pu répercuter ses hausses. Cette situation doit s'arrêter urgemment.

L'alimentation si essentielle dans nos vies ne doit pas être la variable d'ajustement des dépenses des Français.

Contact presse : Benjamin Le Sant – [blesant@ania.net](mailto:blesant@ania.net) – 06 79 88 14 34

---

*L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 31 syndicats métiers, 5 membres associés et 17 associations régionales, représentatives de 16 531 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1<sup>er</sup> secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 198 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 436 547 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.*